

Mairie de Monségur
24 Place Robert Darniche
33580 Monségur
☎ 05 56 61 60 12
📠 05 56 61 61 36
monsegur@wanadoo.fr



Ouverture du
secrétariat au public :
Lundi à vendredi :
8h30 - 12h // 14h - 17h
Samedi : fermé durant l'été
Monsieur le Maire :
sur rendez-vous

Responsable légal de la publication : Pascal Lavergne - gazettemonsegur@yahoo.fr - Gazette mensuelle #4 - 15 AOUT 2014

Restauration scolaire - L'amélioration de la qualité des repas servis aux élèves monségurais des écoles maternelle et élémentaire, ainsi que le passage en « circuits courts » pour la restauration scolaire, était un engagement pris par la majorité municipale actuelle lors de la campagne électorale. Nous ignorions alors que la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud Gironde avait déjà commencé à travailler sur ce sujet fort complexe. Une stagiaire de la CdC, Mlle Blandine Hellot, chargée de mission agriculture, a, entre autres, été mobilisée sur cette problématique durant plusieurs mois, permettant ainsi une avancée considérable de ce dossier.

Le projet poursuit deux objectifs, celui de l'amélioration de la qualité des restaurants scolaires d'une part, et celui de favoriser autant que possible les producteurs locaux en leur fournissant de nouveaux débouchés et une plus grande visibilité d'autre part.

La recherche de producteurs locaux désireux de participer à ce projet, et pour lesquels l'idée est souvent nouvelle, l'élaboration de menus très en amont afin de respecter la saisonnalité ainsi que les tarifs, l'anticipation de la production des agriculteurs ou éleveurs, la mise en place de la logistique nécessaire à l'ensemble du processus, l'introduction de nouvelles pratiques pour les personnels... sont autant de problèmes qu'il faut résoudre pas à pas et avec prudence.

Dès le mois de septembre prochain, et pour l'année scolaire 2014/2015, deux repas par mois, dont un entièrement bio, seront servis à la cantine scolaire de Monségur à base exclusivement de produits frais et locaux.

Cette première étape permettra de tester l'ensemble de la chaîne des acteurs et devrait logiquement nous amener à une maîtrise plus grande du projet et à sa mise en place sur la totalité des repas servis dans le futur.

Les communes qui se sont déjà engagées dans des processus de circuits courts sont gagnantes sur tous les tableaux, qualitatifs et budgétaires. Rappel : le collège ne dépend pas de la commune et n'est donc pas concerné.

SC Monségur Foot - Reprise des lotos du foot au Foyer municipal : les samedis 6, 13 et 20 septembre à 21h.

SC Monségur Foot - Reprise des entrainements : **pour les séniors et les U18** depuis le 30/07, tous les mercredis et vendredis à 19h30 // **pour les U15** le lundi 18/08 à 18h // **pour les U13** le mardi 19/08 à 18h // **pour l'école de foot**, le mercredi 03/09 à 15h30.

Renseignements : 05 56 61 81 15 - <http://scmonsegur.footeo.com>



Les bouchons d'amour améliorent la vie des personnes handicapées (www.bouchonsdamour.com) Acquisition de matériel pour handicapés, sportifs ou non (fauteuils roulants, ...), opérations humanitaires ponctuelles.

Apportez vos bouchons alimentaires et ménagers pour aider l'association "Bouchons d'Amour" dans les urnes situées dans les locaux de Passerelle, du club de hand-ball au gymnase, et auprès de Mme Françoise Hortion (29 rue St Jean).

Les bouchons acceptés sont : les bouchons alimentaires (eau, lait, soda, huile, vinaigre, vin, compote, crème fraîche...), les bouchons ménagers (liquide vaisselle, produits d'entretien, lessive, assouplissants, aérosols...), les bouchons de cosmétiques (déodorant, laque, parfum...), les bouchons de produits d'hygiène (dentifrice, shampooing, produits douche...), les couvercles en plastique (chocolat et café en poudre, moutarde...), divers (les boîtes de pellicule photos, les œufs Kinder...).

Ces bouchons sont acceptés à condition qu'ils ne contiennent pas de fer, de carton ou de papier. Cependant, ils peuvent l'être après enlèvement de l'élément interdit. A noter que la colle utilisée par les fabricants est à base d'hévéa, ce qui est tout à fait compatible avec le recyclage. Attention : les bouchons ne doivent pas dépasser 12 cm de diamètre.

Les bouchons refusés sont : les bouchons de produits chimiques hautement toxiques, les bouchons de sécurité (détergents...), les bouchons de médicaments.

ADRESSES UTILES

Office de Tourisme de l'Entre-deux-Mers : 05 56 61 82 73 - 4 rue Issartier 33580 Monségur
Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) : 05 56 61 94 45 - 29 place Robert Darniche 33580 Monségur
Secours catholique : 05 56 71 25 27 (La Réole) - Rue Notre Dame 33580 Monségur
USTOM (Site de Massugas) : 05 56 61 46 27 - contact@ustom33.org
Bibliothèque : 05 56 71 90 62 - 10 place des Tilleuls 33580 Monségur
Piscine : 05 56 61 63 68 - Monlot 33580 Monségur (ouvert du mardi au dimanche)

NUMÉROS D'URGENCE

- N° d'urgence européen : 112
- Gendarmerie : 17 ou 05 56 71 97 40
- Pharmacie de garde : 05 56 61 21 61 (n° régional) ou 3237 (n° national)
- Médecins de garde : 05 56 61 21 61 aux horaires suivants : le soir de 20h à 24h // le samedi après-midi de 14h à 20h // le dimanche de 8h à 20h // en dehors de ces horaires de garde, veuillez appeler le 15
- Cabinet infirmier : 05 56 71 90 90
- Dépannage Eaux [Urgence N° cristal] : 0 977 401 117
- Dépannage GDF [N° vert] : 0 810 433 033
- Pour les personnes sourdes et malentendantes : 114 par sms
- Pompiers : 18
- Centre Anti Poison : 05 56 96 40 80
- Vétérinaires de garde : 05 56 61 85 80
- Dépannage EDF : 0 972 675 033
- Sécurité Gaz : 0 810 433 033

La redevance incitative

Avant 2014, la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TOEM) était indexée sur la valeur foncière du logement, et son montant était sans rapport avec l'utilisation réelle du service de collecte des ordures ménagères.

Depuis le 1^{er} janvier 2014 la Redevance Incitative (RI) s'applique à tous. Elle est :

- Plus juste que la taxe : les usagers paient en fonction de la quantité de déchets produits.
- Plus respectueuse de l'environnement : elle incite au tri et donc à la réduction de la quantité d'ordures ménagères résiduelles.
- Plus économe : le syndicat paie à la tonne de déchets enfouis, la baisse du tonnage engendre une économie financière.

La redevance est calculée de la façon suivante:

- 1) **Une part fixe** qui se décompose en
 - o **Un abonnement** fonction du volume du bac qui varie suivant le nombre de personnes au foyer.
 - o **Un montant forfaitaire** qui permet d'effectuer jusqu'à 18 levées de bac par an.
- 2) **Une part variable** proportionnelle aux volumes supplémentaires collectés.

Redevance Incitative - Grille Tarifaire 2014

Bacs pucés		Abonnement au service (a)	Jusqu'à 18 levées forfaitaires (b)	Total part fixe (a) + (b)	Levées supplémentaires (0,025€/l)
Habitats individuels, collectifs et résidences secondaires	90 l	73.00 €	40.50 €	113.50 €	0.025 x 90 = 2.25€
	120 l	73.00 €	54.00 €	127.00 €	0.025 x 120 = 3.00€
	240 l	73.00 €	108.00 €	181.00 €	0.025 x 240 = 6.00€
	340 l	73.00 €	153.00 €	226.00 €	0.025 x 340 = 8.50€
	660 l	73.00 €	297.00 €	370.00 €	0.025 x 660 = 16.50€
Professionnels sans bac		73.00 €	-	73.00 €	-
Professionnels et administrations (1 abonnement par bac)	90 l	120.00 €	40.50 €	160.50 €	0.025 x 90 = 2.25€
	120 l	120.00 €	54.00 €	174.00 €	0.025 x 120 = 3.00€
	240 l	120.00 €	108.00 €	228.00 €	0.025 x 240 = 6.00€
	340 l	120.00 €	153.00 €	273.00 €	0.025 x 340 = 8.50€
	660 l	120.00 €	297.00 €	417.00 €	0.025 x 660 = 16.50€

Sacs prépayés*		Abonnement au service	Prix d'un rouleau	Total part fixe	Prix unitaire du sac
1 personne au foyer	50 l	73.00 €	31.50 €	73.00 + 31.50 = 104,50€	1.25 €
2 personnes au foyer	50 l	73.00 €	31.50 €	73.00 + (2 x 31.50) = 136.00€	1.25 €
3 personnes au foyer	50 l	73.00 €	31.50 €	73.00 + (3 x 31.50) = 167.50€	1.25 €
4 personnes au foyer	50 l	73.00 €	31.50 €	73.00 + (4 x 31.50) = 199.00€	1.25 €

(*) 1 rouleau de 25 sacs de 50 l par personne et par foyer

Exemples de calculs :

Vous possédez un bac de 120 l en habitat individuel - Vous avez fait effectuer 41 levées dans l'année, dont 27 avant le 30/09.

- o **Part fixe** : 73€ + 54€ = 127€. Ce montant donne droit à 18 levées.
- o **Part variable** : 41 - 18 = 23 levées. 1 levée supplémentaire = 3€, donc 3€ x 23 levées = 69€ en plus dus pour 2014.

La facturation est faite en trois temps :

- o **Avril 2014**, la part fixe (soit 127€ pour l'exemple ci-dessus).
- o **Fin octobre 2014**, une facture réelle qui comprend le montant des 27 levées (effectuées avant le 30/09) - 18 levées (forfaitaires) = 9 levées supplémentaires comptabilisées (soit 9 x 3€ = 27€ pour l'exemple ci-dessus).

Une estimation des levées supplémentaires est faite pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014. Par exemple 12 levées supplémentaires sont estimées, soit 12 x 3€ = 36,00 €. **Soit une facture de 27€ + 36€ = 63€ au 31 octobre.**

- o **1^{er} avril 2015**, une facture avec le montant de la part fixe de 2015 augmenté ou diminué du montant du reliquat de 2014.

Pour l'exemple ci-dessus : nombre de levées déjà facturées = 18 + 9 + 12 = 39.

Nombre de levées restant à facturer pour 2014 : 41 - 39 = 2 levées soit 2 x 3€ = 6€ en plus au 1^{er} avril.

Vous êtes dotés de sacs prépayés :

La part fixe est de 73€ pour l'abonnement + le montant des rouleaux de sacs prépayés.

- o Exemple montant part fixe pour 1 personne : 73€ + 31,50€ = 104,50€
- o Exemple montant part fixe pour 3 personnes : montant rouleaux : 3 x 31,50€ = 94,50 € Part fixe : 73€ + 94,50€ = 167,50€

La part variable est calculée à partir du nombre de rouleaux de sacs supplémentaires commandés avant le 30 septembre 2014.

Le montant de la régularisation, portant sur la période du 1^{er} octobre au 31 décembre, est porté sur la facture du 1^{er} avril 2015.